

Le Pin d'Alepe



Bulletin de liaison de
l'Association Lozérienne
pour l'Etude et la Protection de l'Environnement

WHERE HAVE ALL
THE FLOWERS
GONE ?

COURRIER
ADRESSÉ
AUX SERVICES
DE LA DDT

DOSSIER HUMIDE :
DU CÔTÉ DES
SALARIÉS

LE CEN LOZÈRE

RÉFLEXIONS SUR
LA PROTECTION
DE LA NATURE ET
NOS CONCILOYENS

BRÈVES DE
POTAGER

JUIN 2015
NUMERO 83

Ophrys funerea
Fabien Sané



L'engouement annuel du printemps passé a fait que ce nouveau numéro s'est fait un peu attendre... Ainsi, le nez pointé vers nos fenêtres et les pieds chatouillés par les graines semées ça et là par nos chaussettes, nous avons comme chaque année admiré le renouveau cyclique de cette nature si chère. Nous nous sommes laissés emporter par les appels des oisillons, les couleurs des papillons, mais la patience est toujours récompensée, et voici enfin le Pin de l'été !

D'ailleurs, profitez-vous de ces chaudes journées pour vous tapir dans un coin à l'ombre d'un vieil arbre, et laissez venir votre inspiration pour apporter vos pensées au Pin d'automne. Nous sommes encore et toujours en attente d'articles, de témoignages, ... Comme quelques nouvelles plumes de ce Pin qui ont bien voulu se prêter au jeu (et que nous remercions chaleureusement), profitez de votre temps libre et osez !

Nous profitons aussi de ce numéro pour mettre en avant une expérience riche partagée avec le CEN Lozère et qui ne demande qu'à être enrichie tant nos deux associations sont complémentaires. Alors encore une fois nous vous encourageons par ce Pin à agir, réfléchir et construire ensemble.

E. Barthez

QUIZZ !

Pour ce premier quizz, vous êtes 7 valeureux naturalistes à tenter une réponse.

Réponses proposées : lichen sur rocher en granite, lichen sur pierre, détail d'un motif amphibien non lozérien, dessus d'abdomen de *Aculepeira ceropegia* (*Araneidae*), détail des élytres d'un coléoptère plutôt phytophage, mais lequel... ?

Et pour les réponses plus farfelues : nougat de Montélimar, chromosomes en lutte gréco romaine, tissu lacunaire dans une coupe de cerveau souffrant d'Alzheimer, IRM de cerveau montrant deux neurones !

Réponse : *Aculepeira ceropegia*



Cette araignée, une épeire, est très courante en France et assez fréquente en Lozère. Elle vit dans les plantes dans lesquelles elle construit sa toile. Une soeur (*A. carbonaria*) existe et lui ressemble beaucoup, mais ne vit que dans les pierriers.

Cette photo a été prise le 6 août 2011 dans la réserve des Partias dans le Briançonnais (Hautes-Alpes) lors d'un inventaire entomologique.

Merci à Yannick MOURGUES pour la photographie et les informations sur cette espèce.

Bravo à Sandrine et Bruno DESCAYES qui ont trouvé la réponse exacte, qui visiblement n'était pas si évidente, et merci aussi à Christine, Patricia, François, Jacky, Muriel et Rémi d'avoir bien voulu se prêter au jeu.... En espérant n'avoir oublié personne !

Mais on ne va pas s'arrêter si bien lancé, alors voici un deuxième quizz !

Les règles sont toujours les mêmes, vous pouvez proposer toute réponse possible, de la plus vague à la plus précise... l'essentiel étant de se remuer un peu les méninges, s'amuser et apprendre ! Envoyez vos réponses à malocristol48@gmail.com ou emmanuelle.barthez@laposte.net.

SOMMAIRE

Where Have All the Flowers Gone ? 3
 Courrier..... 5
 Dossier... humide..... 6
 CEN Lozère 9
 Réflexions 10
 Brèves du potager..... 12

La liste ALEPE, qu'est-ce que c'est ?

Depuis 6 ans maintenant, les internautes alépiens ont leur liste de discussion sur le net. Qu'y font-ils ? Ils communiquent, échangent des informations, des observations, des photos, des tuyaux, des services, débattent parfois... C'est un bon moyen de se tenir informé rapidement de l'actualité naturaliste et écologiste de l'ALEPE voire bien plus. 139 personnes y sont inscrites à ce jour... ça monte.

Comment faire ? Rien de plus simple: il suffit d'envoyer un courriel à l'adresse ci-dessous et c'est tout :
alepe48-subscribe@yahoogroupes.fr

Alors à bientôt sur le forum alépien !

Coordination : Emmanuelle Barthez - Marie-Laure Cristol

Mise en page : Marie Laure Cristol

Comité de relecture :

J.-L. Bigorne - J. Brard - R. Destre - F. Legendre

Paraît 4 fois par an - Tirage : 180 exemplaires

Imprimerie des 4

ALEPE

Montée de Julhers 48000 BALSIEGES

Tél : 0466470997 - Email : alepe@wanadoo.fr

http://lozere.alepe.over-blog.com/

Association loi 1901 à but non lucratif, déclarée le 20 novembre 1978 à la Sous Préfecture de Florac. Agréée au titre de la protection de la nature et de l'environnement dans le cadre départemental (arrêté n°95-0665). Agréée au titre de la Jeunesse et de l'Education Populaire sous le numéro 48-07-041.



Where Have All the Flowers Gone ?

David Dickenson

Where Have All the Flowers Gone ?

Long time passing.

Où sont passées toutes les fleurs ?

Elles ont disparu il y a longtemps.

(Bob Dylan 1962)

Dans les années 60, j'étais un ado anglais, entouré par la nature abondante et peu inquiet de sa disparition. Cinquante ans plus tard, la chanson tourne dans ma tête et me tourmente. Les fleurs ont disparu chez moi et je m'échappe de mon pays natal pour la Lozère.

J'arrive chaque printemps, comme les hirondelles et, au début, tout va bien. Les pâturages sont pleins de fleurs dans un paysage tellement riche et varié, les milieux cultivés pleins de messicoles, saturés en couleurs vibrantes. Quelles "mauvaises herbes" ! J'étais intoxiqué ; les Français estiment bien la nature, la tiennent en valeur, la respectent. Les Lozériens sont tous très différents des Anglais.

Mais la mondialisation coule, corrompt et, éventuellement, submerge tout. La Lozère n'est pas différente, mais en retard, tout simplement. La nature est abondante ; tant pis si on assèche un marais, donne un peu d'engrais, agrandit une route, construit une petite maison ; il restera des hectares, des hectares. Tant pis ! Il y a une expression anglaise pour ça - "déjà vu". Oui, j'ai surveillé depuis cinquante ans la destruction de mon environnement anglais. Il ne reste que quelques poches d'habitats d'autrefois. Ces milieux sont bien protégés, beaucoup mieux que les sites naturels en France, pour une bonne raison : ils ont presque disparu, et c'est toujours impossible de les recréer. En devenant plus riche, on est devenu plus pauvre.

Imaginez donc mes sentiments en 2003, quand j'arrivai à La Salle-Prunet, un petit hameau près de Florac. En montant la colline en face, sur la pente du Mont de Lempezou, je vis un pâturage taché de pourpre, les hampes solitaires de l'Orchis mâle (*Orchis mascula*), les premières orchidées de printemps. Si abondante, qu'en cinq minutes j'ai déjà vu plus d'orchidées que dans toute ma vie en Angleterre. Personne ne monte la garde, pas de barbelé pour repousser les gens. Je partage l'endroit avec ma femme, des oiseaux, quelques vaches et la liberté. Quel rêve !

Je reviens 15 jours plus tard, on peut ajouter l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*) à cette exposition ; en haut, les hampes pourpres au nombre d'une cinquantaine sur chaque terrasse naturelle ; plus bas, sur la pente, l'Orchis mâle mélangée avec des platanthères (*Platanthera chlorantha*), une pelouse pourpre parsemée de blanc. Je suis novice ; en regardant plus près, j'aperçois quelques fleurs pourpres striées de vert, l'Orchis bouffon (*Anacamptis morio*). Avant de partir, nous aperçûmes quelques pieds bruns de l'ophrys le plus précoce, l'Ophrys araignée (*Ophrys aranifera*) et ça et là, quelques pieds de l'Orchis sureau (*Dactylorhiza sambucina*) de couleurs rouge ou jaune, mais toujours très odorantes. Six espèces d'orchidées, toutes abondantes dans un pâturage d'un demi-hectare. Mon rêve augmente. Mais la saison ne s'arrête pas, l'été approche et, avec, d'autres orchidées. Un peu partout, en plein soleil ou à l'ombre, la Grande listère (*Neottia ovalis*) garde sa forme d'un petit bonhomme pour quelques semaines ; l'Orchis brûlée (*Neotinia ustulata*) et l'Homme pendu (*Orchis anthropophora*) sont plus exigeants et se trouvent en deux colonies très spécifiques.

L'Orchis singe (*Orchis simia*) et l'Orchis militaire (*Orchis militaris*), l'un avec une queue et l'autre une épée sont parsemées partout. Encore quinze jours, d'autres ophrys, multicolores avec des formes bizarres, l'Abeille et la Bécasse (*Ophrys apifera* et *Ophrys scolopax*) se trouvent par dizaines près du sentier, et quelques pieds de Limodore (*Limodorum abortivum*) à la lisière, poussant dans les buissons, tant appréciés par les oiseaux, que sont les aubépines et les prunelliers.

Le soleil atteint son zénith ; les vaches pâturent ; elles sont gentilles, parce qu'elles laissent la plupart des hampes énormes d'*Himantoglossum hircinum*, l'Orchis bouc en français, à cause de l'odeur ; "Lizard orchid" en anglais, à cause de sa langue en spirale. Les hampes roses de l'Orchis pyramidal (*Anacamptis pyramidalis*) signalent la fin de saison. À la lisière, les trois céphalanthères (*Cephalanthera longifolia*, *C. damasonium* et *C. rubra*) se suivent, puis quelques pieds de la minuscule et rare *Epipactis* à petites feuilles (*Epipactis microphylla*), mais l'herbage commence à se crispier et à sécher. Tout reste calme jusqu'à l'automne, qui voit l'apparition d'une petite station de *Spiranthes* d'automne (*Spiranthes spiralis*) pour fermer le chapitre de cette année.

Rien de spécial, en Lozère en tout cas, sauf le nombre et la densité des espèces dans un seul pâturage. Pour ma première sortie comme guide pour le parc national lors de "La Semaine Botanique", en 2008, j'ai pu penser que rien n'était plus excitant que cet endroit, bondé pas seulement d'orchidées, mais un "full supporting cast" d'autres plantes, toutes banales mais chacune unique dans sa beauté.

Peut-être a-t-on envie de regarder cet endroit ? De se remplir les yeux avec cette vingtaine d'orchidées, cette diversité de la nature ? De montrer aux amis et aux étrangers cet exemple de la richesse de la flore de Lozère ? Tant pis. C'est détruit. Ça n'existe plus.

INFOS : courrier adressé aux services de la DDT.

L'hiver 2012/2013, l'agriculteur a labouré la terre avec une charrue, il a semé quelques graines, qui se sont retrouvées en bas après le premier orage, et cet habitat a disparu pour toujours. Toujours, en automne 2014, le pâturage reste presque nu et stérile, sans aucune orchidée et sa flore compagne, sans aucune valeur écologique.

En faisant de ce pâturage ancien un "nouveau" pâturage, à quoi pensait l'agriculteur ? Pour lui, s'agissait-il d'un désir de cultiver un herbage gras pour le bétail, libéré des mauvaises herbes, ou peut-être de gagner quelques subventions ? Est-ce qu'il y avait une carotte ou un bâton, afin de protéger cette oeuvre de nature ? La peur d'une remontrance de la part du Parc national, ou une perte de subvention ? En tout cas, évidemment ça ne suffisait pas et la biodiversité de ce pâturage est perdue pour toujours. Les lecteurs et leurs petits enfants ne la reverront jamais.

Sur l'Aigoual, 1.5 km hors de Lozère, on a élargi la route un petit peu en 2014, éradiquant la moitié d'une station de Coralines (*Corallorhiza trifida*), une orchidée très rare et d'une beauté exceptionnelle. D'après mes calculs, chaque chauffeur va gagner en moyenne 0.05 secondes de temps sur la route.

À quelques mètres de cette localité se trouve un panneau, désignant avec fierté tous les travaux qu'on a fait pour protéger un site Natura 2000, en bas, dans la vallée du Bonheur. Ce site abrite les Rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) et surtout une station de Listère en cœur (*Neottia cordata*). C'est une autre orchidée très rare, avec des besoins d'arrosage vraiment spécifiques. Malheureusement, en faisant ces travaux, on a détruit un chemin d'accès et l'écoulement de l'eau, menaçant une station plus grande de ces deux espèces, jusqu'en amont de ce site. Quelle vallée de Malheur !

Récemment, la localité autour de Quézac est passée sous la "protection" de la zone coeur du Parc national. En juin 2013, j'ai découvert quelques pieds de Glaïeul d'Italie (*Gladiolus italicus*), unique dans notre région, dans une ancienne haie 150 mètres au-dessus du village. En juin 2014, tout ce qui restait était une plantation de quelques arbres, sans doute mycorrhisés en l'espérance douteuse de truffes dans l'avenir. En plus, le pâturage abondant en Ophrys bécasse (*Ophrys scolopax*), quelques centaines d'une hauteur exceptionnelle, était remplacé par une terre labourée et un herbicide efficace. Les derniers Glaïeuls d'Italie en Lozère n'existent plus.

Je peux citer beaucoup d'autres exemples, mais chaque lecteur a les siens propres. Quelle importance ? Il reste une étendue énorme de terrain sauvage en Lozère. C'est ce qu'on disait en Angleterre il y a cinquante ans. Quelle myopie. Que faire ? Ce n'est pas à moi de vous le dire. C'est à chaque français et française de soutenir la sauvegarde de son patrimoine. Sinon, vous habiterez un pays de béton, avec quelques parcs entourés de piquets et de barbelé ; un panneau "les restes d'un Site Natura 2000". Les Anglais tiennent une réflexion sur les français : ils ont plus de lois que les anglais, mais ces lois existent pour être ignorées. Rien n'a changé ma perception durant mes dix dernières années d'observation.

Il faudrait donc accepter la réalité, renforcer la carotte et le bâton. Fournir une carotte plus tentante. Et le bâton ? Le tailler au couteau pour en faire une lance.

For whom the bell tolls ?
It tolls for thee. (John Donne 1624)
Pour qui sonne le glas ?
Il sonne pour toi. (2015)



À l'attention de M. Sébastien DAMBRUN

Direction Départementale des Territoires, Service BiEF / unité Biodiversité
4, Avenue de la gare - BP 132 - 48000 MENDE

Balsièges, le 30 mars 2015

Objet : AP campagnol terrestre 48 - réunion comité d'experts mercredi 1^{er} avril 2015

Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir invité (par courrier numérique) notre association à la réunion du 1er avril 2015 concernant la problématique des dégâts de campagnols et son traitement par le poison.

Mais la position de l'ALEPE est claire, nos arguments connus, nous avons déjà largement écrit et communiqué sur le sujet : nous refusons tout traitement chimique tant que toutes les solutions sans impact nocif n'aient été véritablement tentées.

Les pouvoirs publics peuvent compter sur une collaboration sans faille de notre part pour toute réflexion et participation à une réelle prise en compte, voire même une aide à la mise en place, de mesures agro-écologiques responsables mais **en aucun cas à une compromission dans l'utilisation du poison.**

La mise en place de mesures agro-écologiques, chaque fois que c'est possible, est d'ailleurs un vœu, largement exprimé, de notre ministre de l'agriculture.

Vous nous demandez de participer à cette rencontre d'experts pour tenter d'exclure certaines zones afin d'éviter des atteintes nocives à l'environnement, notamment aux espèces prédatrices protégées dont le Milan royal (qui fait par ailleurs l'objet d'un Plan National d'Action) ! Nous vous rappelons que l'aire de reproduction majeure de cette espèce est la moitié Nord du département ainsi que le secteur des causses.

Tout le monde sait très bien, particulièrement ceux qui ont déjà pratiqué le poison illégalement et constaté à l'évidence son impact dérisoire, que les anticoagulants ne pourraient avoir un effet réel et efficace sur la destruction des populations de campagnols qu'en utilisation massive à l'échelle de tout le territoire concerné et avec une simultanéité des traitements le plus bref possible dans le temps. **Et cela est irréalisable, inconcevable et inacceptable !** Autoriser l'utilisation du poison de manière parcimonieuse, ici ou là, en fonction des volontés locales, des exclusions pour cause de risque sur la faune sauvage ou sur la santé des citoyens n'a aucun intérêt en terme d'efficacité objective, surtout en phase finale du cycle de pullulation démographique des rongeurs, comme cela a été plus d'une fois démontré... et comme vous vous apprêtez à le faire. Sinon, peut-être, celui de satisfaire des esprits ratiocineurs et étriés encore convaincus des vertus thérapeutiques sans limite de la chimie !

Nombre de moyens et méthodes douces ont été reconnus et validés par tous et nombre d'éleveurs sont même aujourd'hui prêts à favoriser la lutte biologique... Voyez l'utilisation des « mini-guêpes » dans la lutte contre les mouches des étables que met en place un nombre croissant d'éleveurs soucieux de diminuer, et même de stopper, l'utilisation des insecticides chimiques.

Il nous paraît donc, encore une fois, bien plus urgent de communiquer ces moyens au plus grand nombre des agriculteurs par toutes les voies officielles et institutionnelles possibles. Malheureusement, force est de constater, à ce jour, que bien peu de piquets à rapace ont été posés et bien peu de communiqués par les services compétents ont été lancés à l'adresse des exploitants agricoles concernés par la problématique du rat taupier.

Et qu'enfin cessent les contradictions : le renard est toujours classé nuisible et sa destruction, par les Lieutenants de loupeterie, est même renforcée dans des secteurs touchés par les explosions de campagnols !

Comment ne pas rester perplexes devant cette volonté des pouvoirs publics de persévérer dans la lutte chimique qui continuera à empoisonner notre environnement sans même s'interroger sur les impacts sur la faune sauvage, sur l'eau, les prairies traitées et la santé des animaux domestiques amenés à consommer une herbe poussant sur des sols pollués.

L'utilisation du poison est pour nous un acte irresponsable auquel nous ne pouvons apporter une quelconque caution. Enfin, appelons un chat, un chat, et la bromadiolone, un poison, et non pas un produit phytopharmaceutique. Quelle imposture quand un problème trouve déjà sa solution dans le brigandage des mots !

L'ALEPE reste attentive aux suites qui seront données et mobilisera toutes ses forces vives pour traquer sur le terrain tous dégâts collatéraux dus à d'éventuels traitements autorisés.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleures salutations.

Pour l'ALEPE, le Conseil d'administration et son président

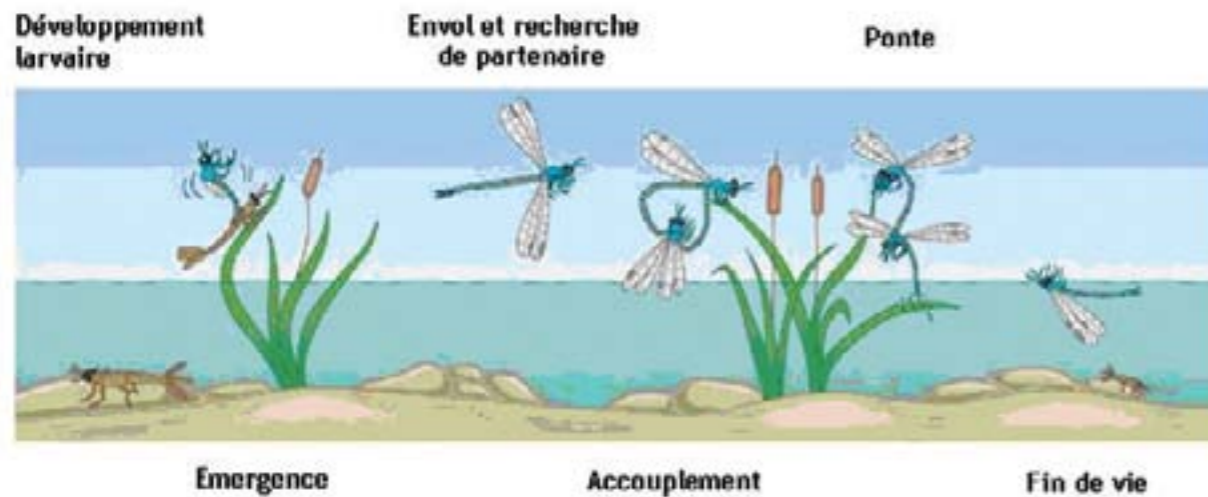
Copie à : - Monsieur le Préfet de la Lozère,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires,
- Monsieur le Chef du Service Biodiversité de la DDT.

Du côté des salariés...

... Zoom sur les actions du PNA en faveur des Odonates 2014 en Lozère

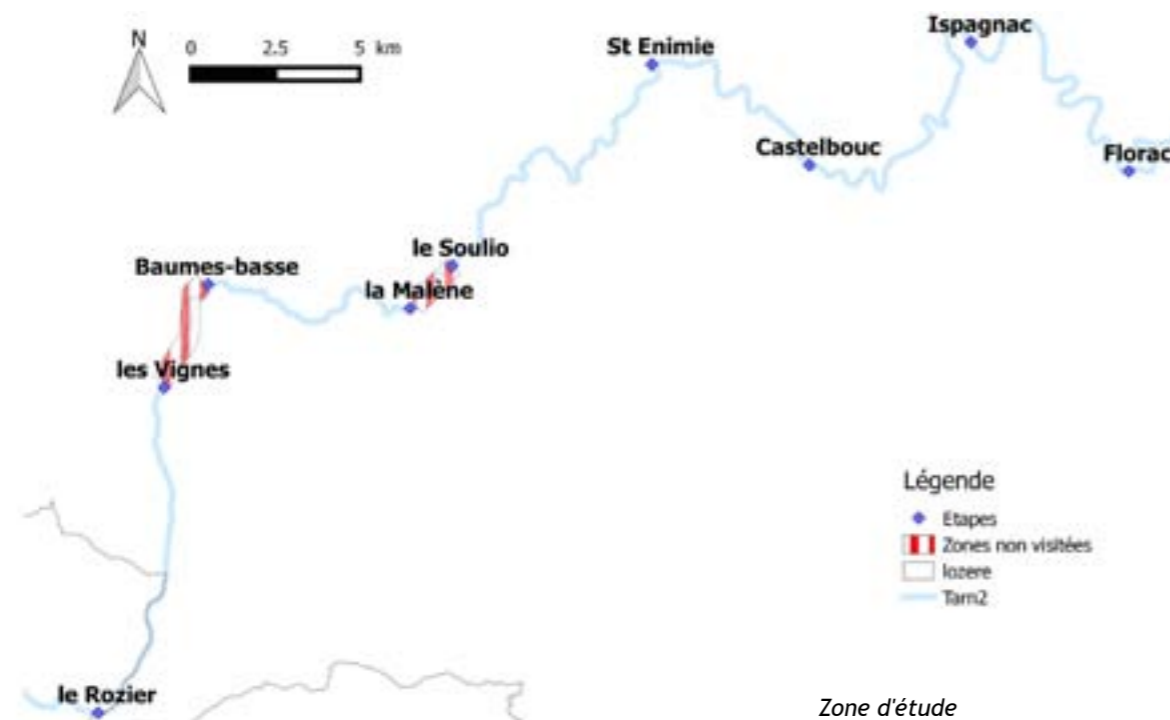
Dans le Pin d'ALEPE n°79 (juin 2014), nous vous informions d'un projet dans le cadre du Plan National d'Actions en faveur des Odonates. Il a fait l'objet d'un cofinancement de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de la DREAL Languedoc-Roussillon via notre partenariat avec le CEN L-R, l'OPIE et les Écologistes de l'Euzière.

L'étude, qui occupa l'équipe ALEPE une bonne partie de l'été 2014, s'est focalisée sur deux espèces présentes dans les gorges du Tarn : la Cordulie splendide (*Macromia splendens*) et la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*). La présence de ces deux espèces était connue sur ce secteur, mais de façon très arbitraire. L'objectif principal était d'améliorer les connaissances quant aux préférences écologiques du développement larvaire de ces odonates et d'identifier les menaces pesant sur ces dernières.



Rappel de la biologie des Odonates (d'après vergezgabriel.free.fr)

Les prospections furent réalisées entre Florac et le Rozier (excepté le Pas-de-Soucy), en canoë et à deux reprises, entre le 24/06 et le 30/07. Les principaux résultats de cette étude sont présentés ci-dessous



Zone d'étude

Concernant la Cordulie splendide

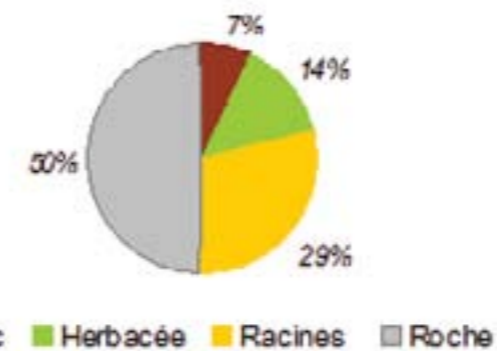


Cordulie splendide (*Macromia splendens*) mâle - ALEPE 2012

Au total, 14 exuvies de *Macromia splendens* furent récoltées en 10 sites d'émergence, tous localisés entre Ispagnac et le cirque de Pougnaoires.

3 facteurs importants concernant la préférence écologique de *Macromia splendens* sont notés :

- la présence d'une ripisylve importante et couvrant la rive du cours d'eau
- la présence d'une eau très peu courante voir stagnante
- la présence de zones à l'ombre peu ou pas éclairées par le soleil ou de zones avec une profondeur importante.



Support des exuvies de la Cordulie splendide

Les sites d'émergences sont caractérisés par un support de l'exuvie de type minéral (roche) dans la moitié des cas, ou consiste en une racine de la berge dans la plupart des cas restants. Très secondairement, la métamorphose peut aussi se dérouler sur une herbe ou sur le tronc d'un arbre. La rive est verticale dans tous les cas.

La distribution de *Macromia splendens* en Lozère semble écologiquement très contrainte par la conjonction de plusieurs facteurs abiotiques pour lesquels l'espèce semble proche de ses limites de tolérance, au vu des valeurs citées dans la littérature. On observe ainsi que *Macromia splendens* sur le Tarn lozérien se situe :

- en limite septentrionale d'aire de répartition française (et mondiale...),
- en limite altitudinale d'aire de répartition (à noter que ces prospections ont permis de découvrir, a priori, le site d'émergence le plus élevé à ce jour en France),

• en limite climatique d'aire favorable du point de vue de la température moyenne estivale et des basses températures hivernales,

• et est confinée à la partie amont des gorges où la température estivale de l'eau est supérieure à 20°C et est exclue plus en aval par le refroidissement du cours d'eau provoqué par l'apport de nombreuses résurgences indissociables du contexte karstique de la région étudiée.



Exuvie de Cordulie splendide (*Macromia splendens*) - ALEPE 2014

Concernant la Cordulie à corps fin

140 exuvies furent récoltées en 2014, réparties en 37 sites d'émergence, toutes furent trouvées entre Florac et Saint-Chély-du-Tarn. Les sites d'émergence géolocalisés en 2014 s'étagent entre les altitudes de 535 et de 465 m.

Au final, la Cordulie à corps fin apparaît bien présente dans la zone d'étude, avec un effectif relativement élevé comparé aux autres espèces d'odonates identifiés.

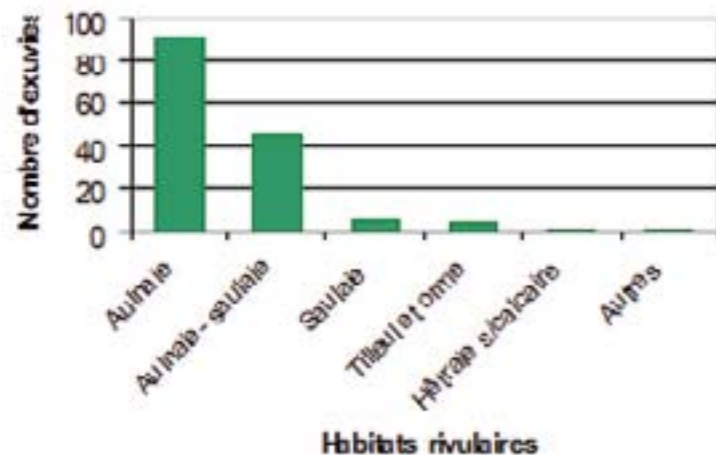


Femelle de la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) - ALEPE 2013

Oxygastra curtisii privilégie les zones lenticules (profondes et lentes) mais se retrouve sur des faciès plus diversifiés que *M. splendens*, notamment au niveau de chenaux lotiques (où le courant est plus rapide). Les dépouilles larvaires se retrouvent en des secteurs où le cours d'eau est moins large (le plus souvent 10 et 15 m, en période de basses eaux, et entre 30 et 60 m pour le lit mineur) et où les profondeurs maximales et moyennes sont moins importantes.

Les sites d'émergence présentent les caractéristiques suivantes :

- une berge le plus souvent verticale, mais possiblement modérée voire faible, généralement consolidée par des racines mais aussi rocheuse dans le tiers des cas,
- une ripisylve (dense ou clairsemée) très généralement présente (sans être indispensable), qui crée une zone d'ombrage. Cette ripisylve est essentiellement constituée d'aulnes et/ou saules.



Nature des habitats rivulaires au niveau des sites d'émergence

Le support de l'exuvie est généralement d'origine végétale, et consiste en racines ou en herbacées terrestres. Secondairement, il peut aussi s'agir d'un surplomb rocheux, de mousses ou d'un tronc.

Menaces concernant ces espèces d'Odonates

Compte tenu de ces résultats, les sites d'émergences de *Macromia splendens* et d'*Oxygastra curtisii* sont situés dans des zones du cours d'eau généralement d'accès difficile

et peu attractive pour les touristes (sites ombragés, eaux profondes...). Les espèces ne semblent donc pas menacées par les activités touristiques (baignade, canoë).

En outre, les ripisylves et chevelus racinaires sont très bien représentés le long du cours d'eau, éléments très favorables à l'émergence des larves de ces espèces. La préservation de ces éléments est donc importante pour la conservation de ces espèces.

Enfin, la principale menace relevée dans la zone d'étude hypothétique mais sérieuse, est liée à la présence de l'Écrevisse signal (*Pacifastacus leniusculus*). Cette espèce introduite et invasive, d'origine américaine, est suspectée d'avoir un impact très négatif sur les odonates.

Toute personne intéressée par le rapport final, présentant ces résultats détaillés peut faire une demande auprès de l'équipe salariée.



Exemple d'un site d'émergence de la *Cordulie splendide* - ALEPE 2014

Florian CHRISTOPHE

CEN Lozère ?



Association créée en 1993, le Conservatoire d'espaces naturels de Lozère a pour objectifs de contribuer, par une démarche concertée, à la gestion durable des milieux naturels sensibles et à la préservation de la biodiversité en Lozère. Ses missions s'articulent autour de 3 grands volets d'actions : connaître, protéger et gérer, informer et sensibiliser.

Le CEN Lozère réalise un panel d'actions répondant à des problématiques sur les enjeux de conservation de la biodiversité, la préservation des habitats naturels sensibles et la sauvegarde des processus naturels (permettant la création de ressources) bénéfiques à l'intérêt général.

Afin d'ajuster au mieux ses réponses, le travail du Conservatoire s'articule autour de plusieurs volets complémentaires : la connaissance, la gestion, la sensibilisation et la valorisation.

Vous voulez vous impliquer plus et aider concrètement le conservatoire ? Pour cela vous pouvez participer à de nombreuses actions, vous impliquer dans la recherche de sites à gérer ou devenir administrateur. N'hésitez pas à adhérer... (NDLR)

Conservatoire d'espaces naturels de Lozère

5 bis impasse Félix remise- 48000 MENDE - 04 66 49 28 78 - conservatoire@cen-lozere.org

Petit bilan des 24 heures pour la biodiversité dans les Gorges du Tarn

A l'occasion de la Fête de la nature, l'ALEPE et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lozère ont proposé et animé un événement naturaliste dans les Gorges du Tarn les 23 et 24 mai. L'idée : découvrir, recueillir et partager un maximum d'informations sur un site et sur 24 heures à travers une démarche participative et ouverte à tous. Cette démarche fut ainsi appliquée sur le site de Jargilière, entre Castelbouc et Sainte-Énimie, dont une partie est tout nouvellement intégrée dans le réseau des sites gérés en partenariat avec le Conservatoire*.

Du samedi soir au dimanche soir, adhérents et sympathisants des 2 associations, naturalistes chevronnés et simples amateurs de nature se sont retrouvés à un moment ou à un autre pour partager des observations et des connaissances, échanger, découvrir des espèces comme des techniques d'observation et d'inventaire et aussi se balader et partager un moment convivial...

Le décor : le Tarn, des bancs de graviers, de la ripisylve, un petit bout de pelouse calcaire, des bois de chênes.

Le bilan en quelques chiffres :

- environ 2 ha prospectés,
- 93 espèces végétales identifiées,
- 13 espèces d'orchidées,
- plus de 50 espèces animales contactées,
- 10 enfants, une cinquantaine de participants au total,
- 6 ateliers (sans compter le concours international de ricochet),
- 6 espèces de chauves-souris,
- 33 espèces d'oiseaux
- ...

Le bilan complet sera disponible... dès que possible (dans le prochain Pin ?).

* Pour en savoir plus sur le CEN : www.cen-lozere.org



Photo : A. Jacquet



Réflexions sur la protection de la nature et nos concitoyens

Xavier Pedel

Mon expérience professionnelle autant que les constatations que tout le monde peut faire ici et là m'amènent à affirmer que la protection de la nature (des habitats, des espèces) est incompatible avec le principe même de la propriété privée, qui règne en maître absolu dans notre société.

Les humains ne sont pas majoritairement écolos, dans aucun des sens du terme, et encore moins ceux du monde rural.

Ils sont ignares des choses de la nature, des enjeux du développement de notre société et des interactions négatives, et quand ils en ont conscience, ils ne modifient pas leur comportement pour autant. Ils contribuent à une société qui consomme et détruit espaces, espèces etc... sans aucune mauvaise conscience (ou à la marge) : l'objectif de la grande majorité de nos concitoyens (98 % ?) est de consommer, de se rendre "heureux" avec tout autre chose que ce dont nous disposons naturellement autour de nous. Et ceci en s'auto-empoisonnant (produits de synthèse) et en empoisonnant la Terre. Pire encore : depuis quelques années, c'est en toute connaissance de cause (reportages télé de plus en plus nombreux, résultats d'études etc.).

La protection de la nature passe forcément par le terrain, donc la propriété.

Les propriétaires des parcelles constituant notre territoire sont extrêmement divers. Pour une part, relativement réduite en fait, ce sont les agriculteurs, pour le reste (forêts, landes et une partie des terres agricoles) il s'agit d'un échantillon assez représentatif de nos concitoyens, pour la plupart propriétaires par héritage, mais qui n'ont plus que de loin le contact avec « leur » terre.

Sans entrer dans le détail d'une analyse fine, que je n'ai pas consultée mais que mon boulot me fait en pratique approcher en détail, on peut dire que les propriétaires ne sont pas différents, quant à leur approche de la connaissance et de la protection de la nature et leur fonctionnement, de la société dans son ensemble.

Évidemment il y a des exceptions. Mais parmi nous "protecteurs de la nature" combien sont propriétaires de sol (1) ? Et sur quelle surface ? J'aimerais le savoir, mais je suis prêt à parier que nous sommes sous-représentés dans le panel des propriétaires.

Les impératifs de protection de la nature sont traduits par des outils divers, contraignants ou incitatifs, qui ont été mis en place progressivement depuis peu (environ 50 ans, pour faire simple) mais avec une montée en puissance remarquable grâce à Natura 2000.

La réaction des propriétaires, quand ils s'en rendent compte, est globalement la suivante : ils sont étonnés de la complexité de la chose (méconnaissance préalable et généralisée des phénomènes naturels autant que des mesures de protection) et, s'ils ont à faire quoi que ce soit sur leur terrain, ils rejettent les mécanismes de protection au nom du droit de propriété et du "j'ai tous les droits" et du "y vont pas commencer à nous faire ch..." et du "TPMG" (tout pour ma gueule) et du "après moi le déluge" dans quelque domaine que ce soit.

Quand ils s'en rendent compte, car il faut savoir que la plupart des propriétaires n'habitent pas sur place et ne mettent pas souvent, voire jamais, les pieds sur leurs parcelles (la surface forestière de la Lozère est partagée entre quelque 25 000 propriétaires dont une partie s'ignore, une partie ne sait pas où sont les parcelles, etc). Donc tout le monde n'est pas au courant.

Les mesures réglementaires s'imposent en théorie, mais ont peine à avoir de l'effet tant le français est rétif à l'autorité et insensible à l'intérêt général, dès lors que cela induit une contrainte personnelle, même légère. D'autre part l'Administration est relativement impuissante, par son manque de moyens criant, en matière d'environnement (mais c'est un choix politique), autant que par le laxisme avec lequel les lois sur l'environnement sont mises en application et les contrevenants punis ou redressés. Il nous faut dépenser une énergie énorme pour faire appliquer la loi sur quelques cas parmi de nombreux autres, qui restent impunis.

Les mesures incitatives, parmi lesquelles les contrats Natura 2000, marchent chez les agriculteurs lorsqu'elles financent leur travail dans le cadre de leur exploitation. Ce n'est pas la conviction qui fait signer les contrats mais le financement. Chez les propriétaires forestiers (45 % du territoire en Lozère), ça marche très peu, tout simplement parce que ceux-ci ne se sentent pas concernés par des travaux ou mesures environnementales, donc ne veulent pas s'embêter (quelques contrats signés pour toutes les zones Natura 2000 de Lozère).

Dans le Parc des Cévennes, les propriétaires ne mettent en œuvre des mesures de protection que sous la "houlette" de cette administration et de ses agents, très présents sur le terrain. En 40 ans d'existence, la protection de l'environnement par les propriétaires n'a quasiment pas évolué. Ce n'est que mon opinion, qu'il faudrait confronter à celle d'agents de terrain.

Donc en zone cœur du Parc, la réglementation s'applique à grand renfort de présence "policière" sur le terrain, et encore parfois ça dérape : un drainage de tourbière par-ci, des labours de pelouses par là... Et l'engagement personnel de propriétaires pour gérer plus naturellement doit être rarissime. D'ailleurs y a-t-il plus d'agriculteurs bio en zone parc que dans le reste du département ?

En cela la notion de parc national en zone habitée est un échec et il est difficile de prévoir une amélioration de la prise en compte de l'environnement dans un parc où les élus ont plus de pouvoir et où la réglementation est moins sévère

NB : les parcs nationaux en métropole ont une zone cœur égale à 0,45 % du territoire, en moyenne, pour le PNC la zone cœur est de 93 700 ha (par comparaison : Lozère = 516 700 ha).

On peut aussi ajouter à ce sombre tableau l'effet contre productif de l'empilement de diverses couches de protection sur une même parcelle, induisant différentes expertises, différents jugements par différents organismes, différentes mesures d'interdiction, de modification de pratiques, de mesures compensatoires, d'évitement, de contrats environnementaux, de contrôle, d'exonération de ceci si je fais cela, mais pas complètement dans tel ou tel cas, à moins que je signe la Charte N2000, sauf si... Les propriétaires sur qui ça tombe sont effarés, les agents qui tentent de leur expliquer sont dépassés, et en plus on change les règles de plus en plus vite.

Je, nous, pouvons comprendre le bien fondé de ces mesures : in fine, assurer enfin une protection des espèces et des habitats. Mais on se dirige vers une incompréhension générale du reste de la population, et parmi elle de la masse des propriétaires.

Donc, quelles mesures pour une protection de la nature en lien avec la propriété ?

Dans le contexte de propriété privée la seule solution est le rachat de terrain. C'est ce que fait le Conservatoire du littoral, plus dans un but de gel du territoire face à l'urbanisation (152 000 ha en 2012) que de protection stricte. À une bien trop petite échelle, le Parc des Cévennes le fait.

Et à l'échelle associative, c'est ce que font les Conservatoires d'espaces naturels avec maintenant l'aide des départements dans le cadre de leur politique d'espaces naturels sensibles (avec des résultats certes discutables).

Gérer du foncier n'est pas très facile, mais on a des idées. C'est racheter le foncier qui est difficile, et très cher. Et surtout depuis que les conservatoires existent, les foules de propriétaires ne se sont pas précipitées pour nous donner ou nous faire gérer leurs parcelles. En Lozère, le CEN co-gère un peu plus de 2 100 ha mais ne possède pas de terrains ; 9 ha seulement sont propriété du CEN LR sur le département... (147 000 ha gérés par les CEN en France, dont 7% en propriété).

L'Office National des Forêts crée des Réserves biologiques domaniales 137 000 ha (2009).

Les Réserves naturelles nationales et régionales totalisent 253 000 ha (2011 France métropolitaine).

Ces chiffres sont... quoi ? rassurants ? encourageants ? en tous cas pas suffisants.

Il faut les mettre dans le contexte de la tendance lourde évoquée plus haut : un indicateur qui fait froid dans le dos : tous les 7 ans on perd l'équivalent d'un département

(600 000 ha) sous l'artificialisation (béton, goudron, lotissements, aménagements, imperméabilisation...).

Rajouter la perte de biodiversité (l'utilisation des pesticides ne baisse pas...), les attaques contre les parcs nationaux, les dégâts à venir par les changements climatiques.

Je pense que les efforts à faire sont là : se rendre maître du terrain (maîtrise foncière) pour pouvoir limiter les dégâts (en complément des autres actions : de l'éducation à l'environnement, à la réglementation...).

Ce pourrait être une priorité dans les parcs nationaux, en particulier celui des Cévennes.

Et ailleurs tous les outils existants pour y arriver doivent être mieux soutenus.

Il faut absolument arriver à mieux maîtriser le territoire et ce faisant, à donner l'exemple d'une gestion n'excluant pas la production (agriculture, bois, loisirs...) mais respectueuse des équilibres naturels.

Et pour ce qui est du secteur associatif, l'engagement naturaliste devrait se focaliser sur cet objectif, pour une réelle efficacité de protection. En Lozère le Conservatoire peine à rassembler 50 adhérents, ses chantiers de bénévoles sur des espaces gérés essentiellement chez des agriculteurs ne mobilisent que 10 personnes... Peut mieux faire !

Xavier PÉDEL

Adhérent du Conservatoire d'Espaces Naturels de Lozère et de l'ALEPE

1) Je connais un propriétaire de 35 ha de marais poitevin, achetés dans un but de protection, en partenariat avec la LPO, avec un fermier doté d'un bail environnemental et d'un plan de gestion adapté aux prairies naturelles (bien sûr pas d'engrais, pas de labour, gestion concertée des niveaux d'eau compatibles avec la nidification de certaines espèces).



Quelques images du printemps

Bergeronnette grise SGTeil 20.5.15 - F. Legendre

Hespérie du Chiendent Le Rozier 30.6.15 - F. Legendre

Nacré porphyrin Aubrac 24.6.15 - F. Legendre

Rougequeue à fb 21.6.15 SGTeil - F. Legendre

• Le purin d'orties : traitement et engrais à la fois

Grâce au purin d'orties, créez votre solution d'engrais et de répulsif contre les parasites 100% bio !

Découvrez le purin d'orties, excellent engrais pour le potager et les plantes du jardin et très bon anti-nuisible pour la plupart des parasites, comme les pucerons par exemple. Cela évitera d'utiliser les produits chimiques nuisibles à l'environnement, tout en gardant une grande efficacité !

De plus en plus utilisé, on le trouve désormais vendu dans les magasins spécialisés, mais il est aussi tout à fait possible de le faire soi-même.

Utilité et efficacité

Ce mélange à base d'orties a des qualités uniques pour stimuler la croissance des plantes, mais également pour éloigner la plupart des nuisibles, pucerons et acariens.

Le purin d'orties n'est pas un traitement curatif, contre les maladies, mais un traitement préventif grâce à sa capacité à renforcer les défenses des plantes.

• Engrais efficace : les plantes ont besoin d'azote pour se développer. On en trouve dans tous les engrais et c'est grâce à sa forte teneur en azote que le purin d'orties apportera les

éléments nutritifs indispensables à la bonne santé des végétaux.

• Répulsif contre les parasites : s'il est moins concentré et pulvérisé directement sur les feuilles, le purin d'orties aura un très bon pouvoir répulsif contre les insectes en général, les pucerons et certains acariens.

La recette du purin d'orties est très simple : c'est à la fois une recette traditionnelle (mais qui n'a jamais été autant au goût du jour grâce à son côté bio) et totalement naturelle.

L'utilisation de produits 100% naturels au jardin est un gage de succès pour traiter vos plantes, ou pour en faire de l'engrais, tout en préservant la planète.

On peut aussi noter que le purin d'orties ne coûte pas cher car il suffit juste de posséder un pulvérisateur.

- Arrachez les orties.
- Mettez-les dans un bac ou dans un seau (évitiez absolument un bac en métal).
- Mélanger avec de l'eau, attention il faut bien respecter les doses :
engrais => 1 kg d'orties pour 10 litres d'eau
répulsif => 1 kg d'orties pour 20 litres d'eau

• Laisser macérer : 1 à 2 semaines en remuant tous les deux jours environ.

• Filtrer la solution de purin d'orties : il ne faut récupérer que le mélange et se débarrasser des résidus d'orties (épandez les sur le compost)

Utilisation du purin d'orties en tant que répulsif : pulvériser sur les plantes avec un pulvérisateur pour l'utiliser contre les parasites indésirables.

Utilisation du purin d'orties en tant qu'engrais : versez le directement dans la terre tel un engrais liquide, après l'avoir dilué dans l'eau à 10 ou 20 %.

Conseils malins à propos du purin d'orties :

Si le purin d'orties est très simple à réaliser et ne devrait pas vous poser de problème, quelques trucs devraient néanmoins vous faciliter la tâche :

- vous accélérerez la fermentation en hachant préalablement les orties,
- pour les grosses quantités, utilisez la tondeuse à gazon.

Grâce à ce mélange, vous faites de belles économies et surtout un très beau geste pour l'environnement.

• Le purin de rhubarbe : contre les insectes indésirables

Le purin de rhubarbe est un excellent répulsif contre certains insectes et notamment les pucerons. Solution naturelle de lutte contre les insectes, le purin de rhubarbe s'utilise tout au long de la période de végétation de la rhubarbe.

Il est également possible de conserver le purin après la macération pendant plusieurs semaines voir plusieurs mois.

En utilisant le purin de rhubarbe, vous faites un geste pour l'environnement tout en soignant vos plantes de manière efficace.

On l'utilise également afin de lutter contre le ver ou la teigne du poireau en pulvérisation.

La recette du purin de rhubarbe :

2 méthodes trouvent, l'une et l'autre, une très bonne efficacité.

- Faire macérer 1 à 1,5 kg de feuilles de rhubarbe dans 10 litres d'eau pendant 72 heures environ.
- Filtrer afin de ne garder que le liquide
- Pulvériser à l'aide d'un pulvérisateur
- Une variante consiste à plonger directement les feuilles dans de

l'eau bouillante, ce qui accélère le processus de macération

• Laissez macérer 24 heures et pulvériser sur vos plantes.

Utilisation : sur quelles plantes utiliser le purin de rhubarbe ?

Sur toutes les plantes traditionnellement touchées par les pucerons.

On retrouve les rosiers, les arbres fruitiers comme le pêcher ou le cerisier, mais aussi une grande partie des arbustes à fleurs, vivaces et plantes potagères.

